



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**



* *
*

Séance du 14 Octobre 2015

POLITIQUES PUBLIQUES DE MOBILITE ET ORGANISATION DU RESEAU DE TRANSPORTS

5 - RAPPORT ANNUEL

5.2 - Présentation du rapport d'activité 2014 portant sur la convention de Délégation de Service Public de transport spécialisé pour les personnes à mobilité réduite

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présente :

MME ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

L'article L 1411.3 du CGCT prévoit que « Le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. ».

Par délibération du 30 mai 2014, le Comité Syndical a approuvé le choix de confier à la société TPMR TOULOUSE la gestion du service public de transport spécialisé pour les personnes à mobilité réduite. Le contrat de délégation du service a été conclu pour une durée de cinq ans et demi à compter du 1^{er} juillet 2013. Le rapport présenté au titre de l'exercice 2014 est joint en annexe.

Ce rapport a fait l'objet d'un examen pour avis en commission consultative des services publics locaux le 8 juillet 2015.

Le service Mobibus dessert actuellement 101 communes et compte environ 5 700 bénéficiaires dont 45 % d'usagers ayant au moins utilisés le service une fois dans l'année. Depuis son extension à l'ensemble de l'agglomération, intervenue à partir de 2004, le service a connu un développement remarquable, aussi bien en offre qu'en fréquentation.

L'année 2014 a été marquée par une augmentation de 12 % de la fréquentation par rapport à l'année précédente avec environ 162 600 transports réalisés. La fréquentation a donc plus que triplé depuis la création du service il y a 10 ans.

Le SMTC a par conséquent engagé des moyens financiers supplémentaires d'environ 500 000 € HT afin de pallier à cette hausse de la fréquentation et maintenir la qualité de service. Le coût moyen par voyage financé par le SMCT est de 27,33 € HT.

Le service de transport des personnes à mobilité réduite MOBIBUS est, parmi les services analogues des grandes agglomérations, l'un des plus développés, en ce qui concerne aussi bien le niveau de l'offre et de fréquentation que les caractéristiques qualitatives du service (nombre de jours de fonctionnement, amplitude du service, modalités de réservation...).

* *
*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

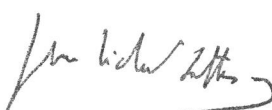
ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport présenté au titre de l'exercice 2014.

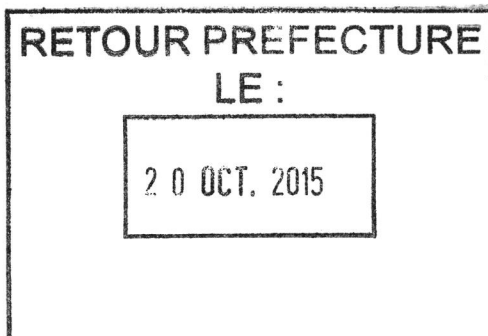
ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES



Tisséo Mobibus

Rapport annuel 2014

CCSPL 8 juillet 2015



Présentation du service

Périmètre desservi

Les 101 communes du Périmètre des Transports Urbains.

Offre de service : transport à la demande « porte à porte » et « adresse à adresse »

Fonctionnement du service de transport :

- Lundi au vendredi : de 7h à 0h30
- Samedis, dimanches et jours fériés : de 9h à 0h30

Réservation entre 8h et 20h du lundi au vendredi et de 10h à 18h samedi, dimanche et jours fériés.

Au plus tard la veille avant 19 h 00 pour un transport en semaine.

Jusqu'à 2 heures avant le déplacement pour les transports en soirée et les week-end selon disponibilités.

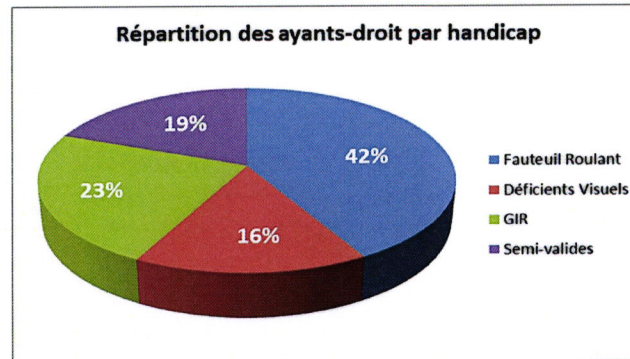
Moyens mis en œuvre

- 58 véhicules mis à disposition par le SMTC
- 78 personnes dont 64 conducteurs
- Une centrale de réservation à Toulouse

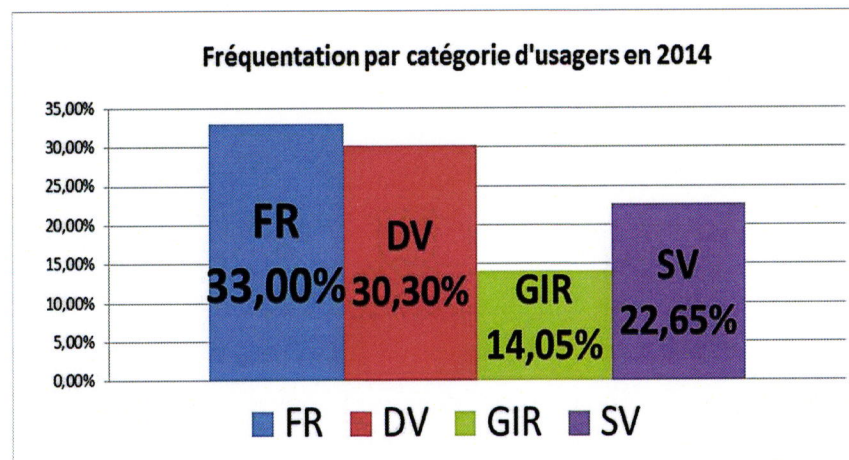


Bénéficiaires du service

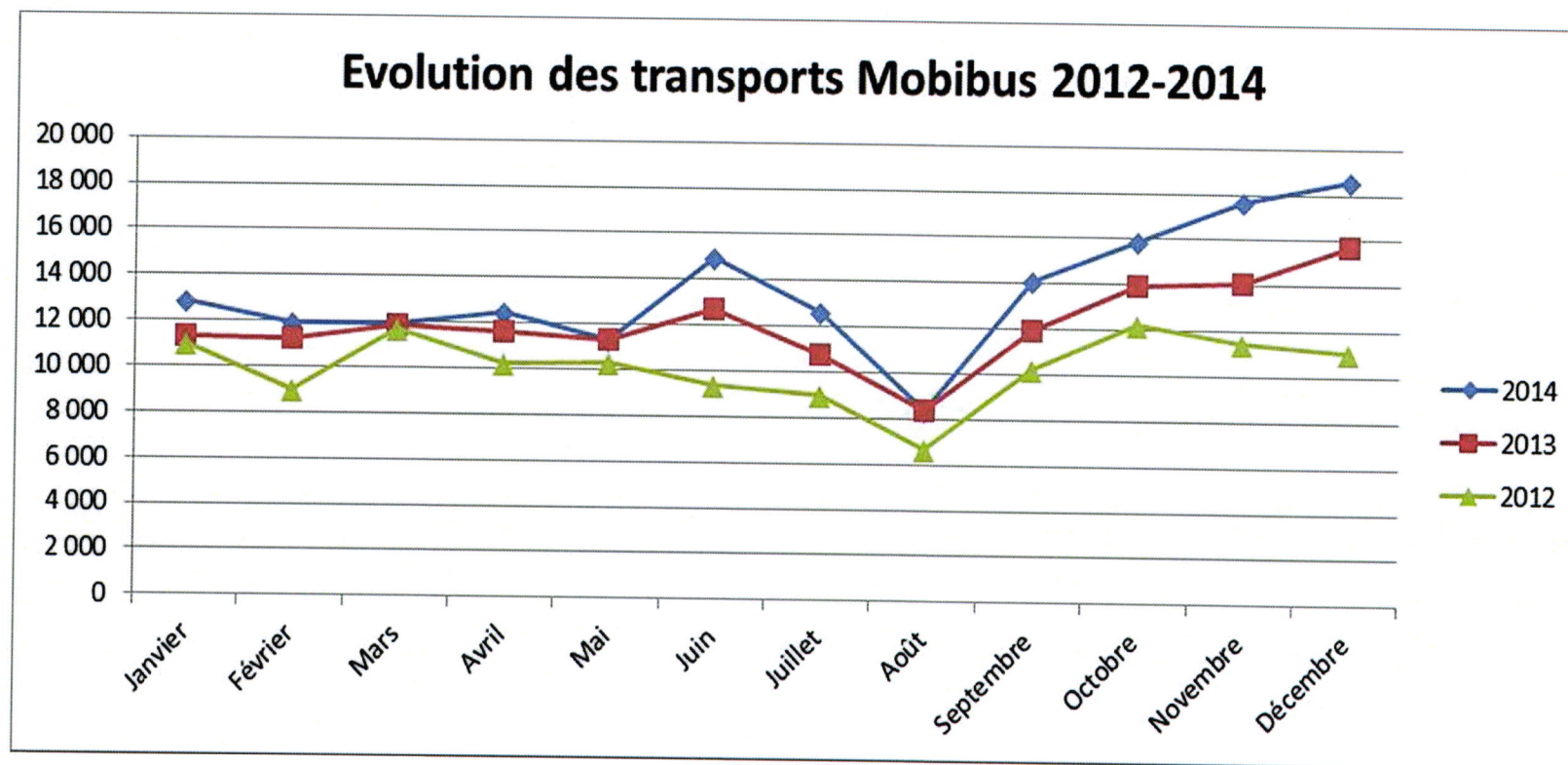
- 1 051 personnes se sont inscrites en 2014 portant le nombre de clients inscrits au 31/12/2014 à 5 740 dont 13,8% admis via la commission d'accès.



- Le nombre de clients actifs, c'est-à-dire ayant effectué au moins un transport en 2014 est de 2594.



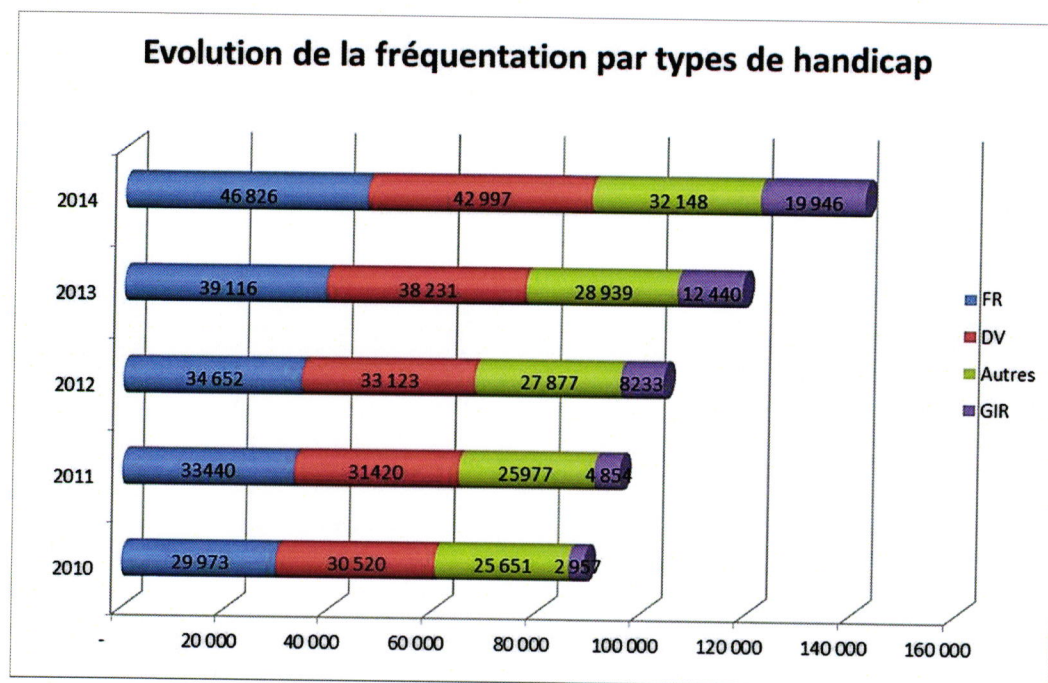
Fréquentation du service



162 602 transports ont été réalisés par 2594 personnes en 2014 :
+ 12,3% par rapport à 2013
+ 31,8% par rapport à 2012
+ 43,7 % par rapport à 2011

Fréquentation du service

• Les transports par type de handicap



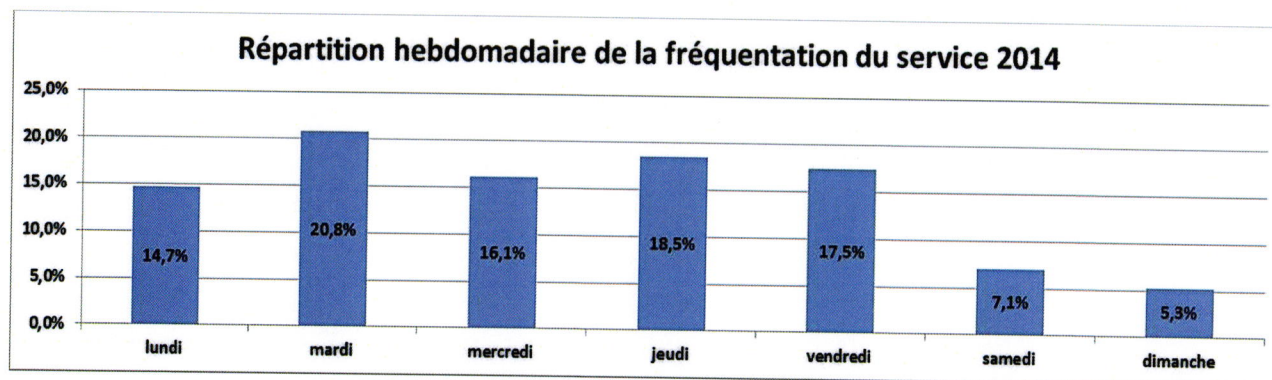
	2010	2011	2012	2013	2014
FR	34%	35%	33%	33%	33%
DV	34%	33%	32%	32%	30%
Autres	29%	27%	27%	24%	23%
GIR	3%	5%	8%	11%	14%

La répartition par handicap évolue légèrement ; la part des GIR augmente de manière régulière.

• Les motifs de déplacement

La moitié des transports sont d'ordre loisirs (47%), 27% d'ordre professionnel, 15 % d'ordre médical.

Fréquentation du service

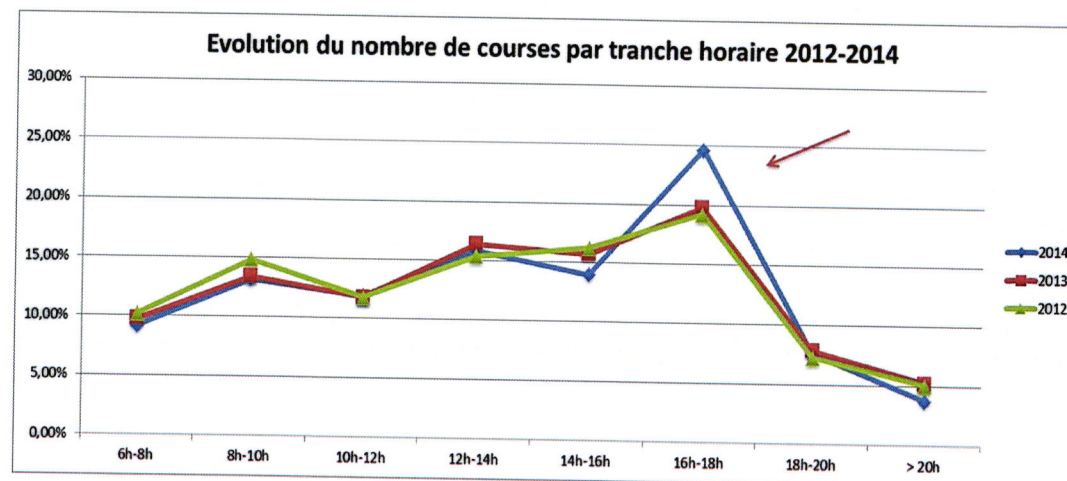


88 % des transports sont réalisés durant la semaine

• Tranche horaire

La journée est marquée par des pics de fréquentation : on note une forte hausse du nombre de courses sur la tranche horaire « 16h-18h » qui représente 25% du total des courses.

55 % des transports ont lieu entre 12 h et 18 h.



Usage des titres de transport

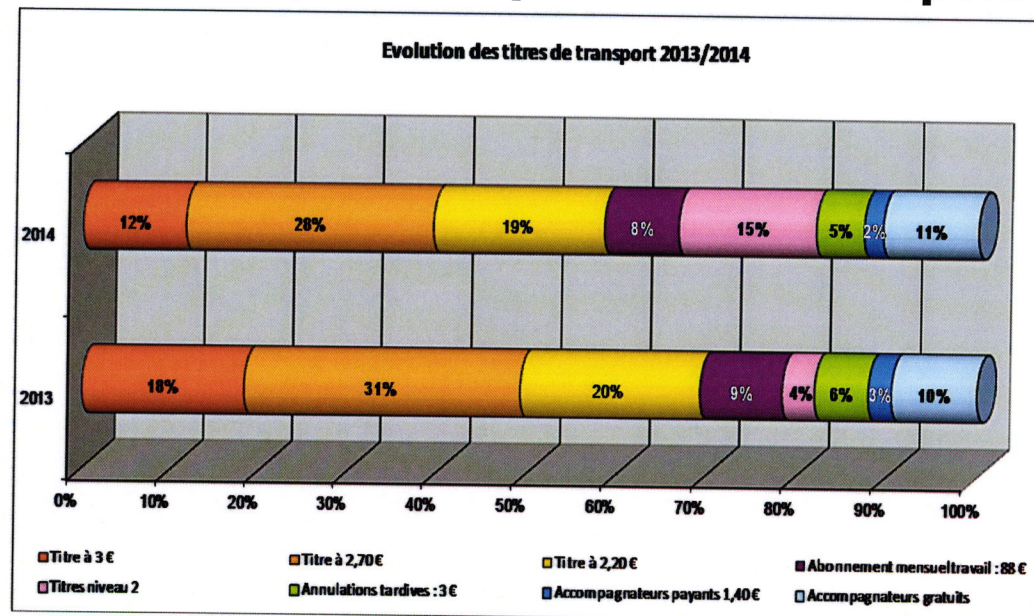
• Tarifs « Porte à porte »

Trajet Unité Heure «pleine»	3,00€
Trajet Unité « Fréquence + » 6 trajets ou plus dans le mois	2,70€
Trajet Unité « heures creuses » Du lundi au vendredi de 10h à 15h	2,20€
Abonnement Mensuel Trajets Professionnels. Valables pour max 2 trajets/jour & 10 trajets/semaine	88,00€
Accompagnateur gratuit Mention «besoin accompagnement» ou «tierce personne» sur C.I.	Gratuit
Accompagnateur Payant Autre accompagnateur	1,40€
Annulation Tardive Si annulation plus tardive que la veille avant 19h	3,00€

• Tarifs « Adresse à adresse »

Trajet Unité Heure «pleine»	1,50€
Trajet Unité « Fréquence + » 6 trajets ou plus dans le mois	1,35€
Trajet Unité « heures creuses » Du lundi au vendredi de 10h à 15h	1,10€
Abonnement Mensuel Trajets Professionnels. Valables pour max 2 trajets/jour & 10 trajets/semaine	44,00€
Accompagnateur gratuit Mention «besoin accompagnement» ou «tierce personne» sur C.I.	Gratuit
Accompagnateur Payant Autre accompagnateur	1,40€
Annulation Tardive Si annulation plus tardive que la veille avant 19h	1,50€

• Répartition par titre de transport



- Le tarif le plus utilisé demeure le trajet à l'unité à 2,70 € (35 %).
- L'abonnement mensuel représente 11 % des titres utilisés.
- Les titres de niveau 2 sont les titres correspondant au service « Adresse à adresse »

Modifications contractuelles

2 Avenants ont été signés en 2014

Avenant n°1

Il a pour objet de préciser les modalités d'exécution de la facturation et de l'encaissement des recettes par le Délégitaire.

Avenant n°2

Il a pour objet la modification de l'objectif de recettes annuelles et de la contribution financière suite à la modification du taux de TVA et acte une modification du volume de l'offre.

BILAN FINANCIER

Contribution versée par le SMTC au Délégataire

	Total HT
Charges de référence	4 241 914,76 €
Modification de l'offre	498 993,97 €
CET	50 511 €
Pénalité recettes	- 39 079,95 €
Pénalité Qualité	- 1 500 €
TOTAL HT 2014	4 750 839,78€

Recettes perçues par le SMTC

	Total HT
Recettes	255 409,05€

Objectif DSP :
294 489 € HT

Solde SMTC

	Total HT
Solde SMTC	4 495 430,73 €

Recette moyenne par voyage : 1,89€ HT

Coût moyen par voyage financé par le SMTC : 27,33 € HT